

D260526-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Affichage : 02/06/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 mai 2026

Sur convocation en date du 20 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mai 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

BLANC Jean Luc

VEUILLET Philippe

MERLE Sandra

JACQUEMET Rodolphe

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BERGER Florence

MORAND Alexis

THERMET Laure

CHATARD Kévin

LAUPRETRE Patrick

MARION Isabelle

DAVID Magalie

BURLA NORIS Elina

MICHON Philippe

BRUNET Myriam

BAUDIER Anne-Cécile

TAPONARD Emmanuel

VINIERE Michel

PERDRIX Catherine Alexia

PONCETY Benjamin

EUGENE René Yann

Étaient excusés :

Patrice JANODY a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Léonor CONVERT a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Jean-Luc PANIS a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Marie-Françoise BERRODIER a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Stéphanie ZOUBIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**CREATION D'UN EMPLOI AU SEIN DE LA CRECHE-MULTIACCUEIL**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu les articles L313-1, L332-8, L332-14 du code général de la fonction publique

Vu l'article R2324-46 et suivant du code de la santé publique

La crèche-multiaccueil de Viriat dispose d'une capacité d'accueil de 36 places les lundis, mardis, jeudis et vendredis (25 places le mercredi) avec un taux d'encadrement fixé à un professionnel pour 6 enfants. L'amplitude d'ouverture de 11 heures par jour soit de 7 h 30 à 18 h 30 bénéficie d'un agrément modulé qui permet d'ajuster le nombre de places proposées au nombre de professionnels présents.

Sur cette base, le besoin théorique est de 9.42 équivalents temps plein alors que l'effectif réel présent auprès des enfants n'est que de 8.34 ETP. En effet, les dernières réformes de 2021 et de 2025 ont notamment imposé au Directeur des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant des missions, en plus du 0.75 ETP consacré à la direction de l'établissement, une mission de référent santé et accueil inclusif de 6 heures par trimestre, un temps infirmier minimum de 0.20 ETP ainsi qu'un temps d'analyse de la pratique professionnelle. Désormais, il est donc matériellement impossible pour le Directeur d'une crèche de 36 places d'assumer un temps de présence récurrent et constant auprès des enfants.

Ainsi la création d'un poste de d'aide auxiliaire de puériculture permet, avec des mesures d'organisation interne comme la refonte des plannings et l'intégration d'une semaine de fermeture lors des vacances de février, de répondre aux normes d'encadrement, de doubler le nombre de places disponibles de 16 h 30 à 17 h 30 et d'augmenter globalement le volume annuel de 2 heures d'ouverture.

Dans ces conditions, **le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- créer, à compter du 24 août 2026, un emploi permanent à temps complet annualisé d'aide auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie hiérarchique C, de la filière médico-sociale et du grade des auxiliaires de soins territoriaux,
- autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de trois ans
- modifier en conséquence le tableau des emplois
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Virvieu, AIN, is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Secretary of the Session of the Mayor of Virvieu, AIN, is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.